

Avis aux membres du Parc Nautique Lévy : Bornes de recharge électrique

Analyse – Avril 2025

À tous les membres et leurs membres associés et visiteurs,

Certaines personnes ont émis le souhait que PNL dispose d'emplacement de charge pour les véhicules électriques. Nous avons déjà analysé cette possibilité en 2023 et rendu une décision négative. À la suite d'une demande faite lors de notre AGA du 26 février dernier, nous avons de nouveau analysé la situation en y incluant les données mises à jour (disponibles en 2025) et en considérant les réalités du PNL.

Ainsi, même avec de nouvelles et récentes analyses nous venant de différents intervenants, notre position concernant l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques reste la même qu'en 2023 et demeure inchangée. Nous souhaitons donc rappeler les raisons qui rendent ce projet non viable dans le cadre de nos opérations.

Tout d'abord, notre site ne dispose pas des infrastructures nécessaires pour accueillir des bornes de recharge. Les entrées électriques du Parc Nautique Lévy fonctionnent déjà à pleine capacité, et une mise à niveau de ces installations représenterait **certainement un investissement de quelques centaines de milliers de dollars**. Cet investissement serait difficile, sinon impossible à rentabiliser, surtout compte tenu du fait que PNL n'est ouvert que durant la saison estivale et que les stations de recharge commerciales éprouvent déjà des défis financiers.

Par ailleurs, notre espace de stationnement est entièrement utilisé et ce, en toute saison : par l'entreposage des bateaux à l'automne, en hiver et au printemps et par les membres durant la saison estivale. Les seuls emplacements potentiels pour des bornes de recharge ne seraient accessibles que 3, maximum 4 mois par année. Consacrer des espaces aux bornes de recharge réduirait significativement notre capacité d'accueil et de maintenance des embarcations sur le site, ce qui nuirait à l'expérience des membres.

Enfin, il est important de noter que la station de recharge publique la plus proche se trouve à seulement 2,5 km de notre emplacement. Même un véhicule électrique disposant d'une batterie avec seulement 1 % de charge restante pourrait s'y rendre sans difficulté (consommation moyenne estimée à 250 watts/km).

Notre mission étant centrée sur les activités nautiques de nos membres, il est essentiel de préciser que si nous devons soutenir la recharge de véhicules électriques, **notre priorité irait aux embarcations à moteur électrique des membres** qui louent à l'année des espaces dans le bassin, lorsque le besoin se présentera.

À la lumière de ces contraintes, nous avons de nouveau conclu qu'il n'était pas envisageable d'installer des bornes de recharge sur notre site. Nous vous remercions de votre compréhension et vous invitons à planifier votre venue en fonction des infrastructures existantes de recharge commerciales.

Dans le même ordre d'idée, nous rappelons que la recharge de véhicules sur les différentes prises de courant existantes du PNL sont également interdites pour des raisons de sécurité et d'équité. On peut notamment citer, sans s'y limiter, les risques suivants :

- Utilisation de câbles non conformes, dangereux ou endommagés ;
- Fils au sol entraînant des risques de chute ou d'entrave aux opérations ;
- Cas observés de branchements prolongés sans surveillance.

Concernant l'équité, il a été statué qu'il était injuste que tous les membres paient pour la charge des membres et visiteurs propriétaires de véhicules électriques. Les véhicules branchés sur le site seront donc aussitôt débranchés et leurs numéros de membre (ou plaques) prises en note afin de faire un suivi personnalisé auprès des propriétaires délinquants.

Visitez notre site internet au www.parcnautiquelevy.com dans l'onglet « Actualités » afin de consulter l'analyse présentée à l'AGA 2023 concernant l'éventuelle implantation de bornes de recharge au Parc Nautique Lévy.

Merci pour votre collaboration et votre engagement envers le Parc Nautique Lévy.

L'équipe du Parc Nautique Lévy